

Le Mans

Marina. Les parties civiles vont porter plainte contre X

Justice lundi 25 juin 2012



Me Szpiner, avocat de l'association La Voix de l'enfant.

Photo : Blandine Lempérière



Like

1



Tweet

0



Les parties civiles présentes au procès des parents de Marina vont porter plainte contre X. Une plainte qui vise essentiellement le conseil général de la Sarthe.

Ce matin, lors de sa plaidoirie devant la cour d'assises de la Sarthe, Me Szpiner, avocat de l'association La Voix de l'enfant, a annoncé qu'il entendait saisir la justice avec l'espoir de voir juger « **les carences des services sociaux du conseil général** ».

L'avocat a indiqué qu'il demanderait, symboliquement, un euro de dommages et intérêts.

L'association n'a pas voulu déposer cette plainte avant le procès des parents pour ne pas interférer dans celui-ci, a expliqué l'avocat, pour qui « **un peu de compétence et de curiosité auraient peut-être changé la face des choses** ».